

Conditions financières et matérielles

Coût de la formation

Droit d'inscription annuel en lien avec le statut d'étudiant
Financement de la formation par la Région Alsace, sous conditions

Aides financières possibles

Les aides financières sont possibles, sous conditions :

- Bourse de la Région Alsace
- Aides spécifiques de la Région Alsace
- Promotion professionnelle (prise en charge par l'employeur)
- Autres prises en charge : Pôle emploi – FONGECIF ANFH ...

Conditions matérielles

Repas :

Restaurant du personnel sur le site du Centre hospitalier de Rouffach



Hébergement :

Possibilité de location d'une chambre au "Home" à proximité du Centre hospitalier de Rouffach

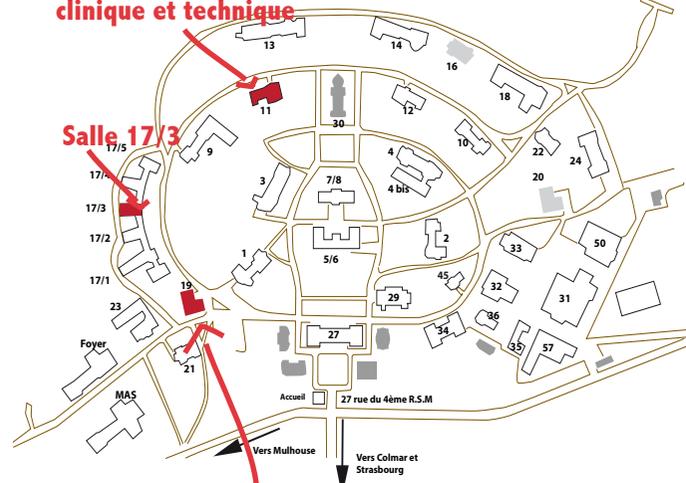


Centre de documentation et d'information (CDI)

Recherche documentaire
Prêt d'ouvrages

Institut de formation en soins infirmiers de Rouffach (IFSI)

Plateau de formation clinique et technique



Pavillon 19 IFSI

Institut de formation Soins infirmiers Aides-soignants

Centre hospitalier de Rouffach
27, rue du 4^{ème} RSM
BP 29
68250 Rouffach

Téléphone : 03 89 78 70 63
Télécopie : 03 89 78 72 12
Courriel : contact.ifsu@ch-rouffach.fr
Site : www.ch-rouffach.fr



Institut de formation en soins infirmiers de Rouffach

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



Présentation de l'Institut de formation en soins infirmiers

L'Institut de formation rattaché au Centre hospitalier de Rouffach est une structure à taille humaine.

Missions

- Formation au Diplôme d'Etat Infirmier
- Formation au Diplôme d'Etat Aide-Soignant
- Formation continue

Équipe pédagogique et secrétariat

- 1 directeur d'institut
- 1 cadre supérieur de santé
- 10 cadres de santé formateurs
- 1 documentaliste
- 2 secrétaires
- 2 agents de service hospitalier
- Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers ... , partenaires de structures sanitaires et sociales)

Moyens mis à disposition des étudiants

Salles équipées multimédias

Salle informatique

Plateau de formation clinique et technique

Salle de pause

Accès aux personnes à mobilité réduite



Plateau de formation clinique et technique

Epreuves de sélection pour l'admission en IFSI

Conditions d'admission

Age : 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.

Peuvent être candidats

- Titulaires du Baccalauréat, français ou d'un titre admis en dispense
- Titulaires d'un titre homologué de niveau IV
- Titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires
- Candidats de classe de terminale (à condition d'avoir obtenu le baccalauréat français)
- Titulaires du diplôme d'aide médico-psychologique justifiant de 3 ans d'exercice professionnel
- Candidats non bachelier, retenus par le jury régional de validation des acquis
- Aides-soignants, auxiliaires de puériculture ayant 3 ans d'exercice professionnel
- Titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier non validé pour l'exercice de cette profession en France
- Candidats ayant validé la première année commune des études de santé (PACES)

Épreuves d'admissibilité

- Épreuve écrite

Étude d'un texte sur l'actualité dans le domaine sanitaire et social suivi de 3 questions

Durée : 2 heures – Notée sur 20 points

- Épreuve de tests d'aptitude

Durée : 2 heures – Notée sur 20 points

→ Est admissible :

Le candidat ayant eu au moins 20 sur 40 aux deux épreuves. Toute note inférieure à 8 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Epreuve d'admission

Entretien de 30 minutes devant un jury, autour d'un thème relevant du domaine sanitaire et social. Noté sur 20 points.

Formation en soins infirmiers

Calendrier

Inscription aux épreuves de sélection	Décembre à février
Retrait des dossiers au secrétariat de l'institut de formation ou téléchargement du dossier sur notre site www.ch-rouffach.fr	
Épreuves d'admissibilité Épreuve d'admission	1 ^{er} semestre de l'année
Rentrée à l'institut de formation	1 ^{er} lundi du mois de septembre de chaque année

Profession infirmière

L'exercice de la profession d'infirmier(e) comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation des soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données et épidémiologiques. (Code de santé Publique – article R 4311.1)

Enseignement théorique

2100 heures d'unités d'enseignements thématiques valorisées en crédits européens.

750 heures : Cours magistraux

1050 heures : Travaux dirigés

300 heures : Travail personnel guidé

Sur la base de 35 heures par semaine.

Formation clinique

2100 heures en stage de 5 à 10 semaines, sur la base de 35 heures par semaine, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

La formation est sanctionnée par l'obtention du :

**Diplôme d'Etat d'Infirmier
Grade Licence**